

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2009

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Voté à l'unanimité

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2009, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation.

SITE ROMO 1 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGIONAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN FEDER 2007-2013 (POUR L'AMENAGEMENT)

Monsieur le Préfet de la Région Centre et Monsieur le Président du Conseil Régional nous ont invités à candidater à l'appel à projet concernant le programme européen FEDER 2007-2013 pour l'aménagement du site de Romo 1 au titre de la restructuration de friche urbaine et du soutien de la compétitivité et de l'attractivité des pôles économiques du Sud régional.

Voté à l'unanimité

DESAMIANTAGE, DECONSTRUCTION ET DEMOLITION DE L'ANCIEN SITE MATRA : AVENANT N° 1

Un diagnostic, établi à l'occasion de la déconstruction et de la démolition de l'ancienne usine Matra, a révélé la présence plus forte que prévu de plomb. Il importe donc de déposer les menuiseries et de décaper les murs recouverts de peinture pour un montant de 125 580 euros TTC par un avenant au marché initial conclu avec OCCAMAT/EUROVIA.

Voté à la majorité (2 contre : M. CHERY - M. RETSIN)

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIIS ET DU MONESTOIS ET LA VILLE

Une convention de prestations de services est conclue avec la C.C.R.M. reprenant celle précédemment établie avec le S.M.G.B. pour l'entretien des espaces extérieurs du village d'entreprises et des espaces verts de la ZAC des Grandes Bruyères pour un montant annuel de 22 800 euros sur une durée de trois ans.

Voté à l'unanimité

CESSION D' ACTIONS DE LA S.E.L.C. A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIIS ET DU MONESTOIS

Du fait du transfert de la compétence économique à la C.C.R.M., la ville cède les 2 782 actions de la S.E.L.C. qu'elle détient, d'une valeur unitaire de 35 €, pour l'euro symbolique.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN).

CESSION DE L'ANCIEN HOSPICE A LA SOCIETE JACQUES GABRIEL

La Société Jacques Gabriel a confirmé son intérêt à réaliser des logements sociaux dans l'ancien hospice acquis par la ville. L'ensemble immobilier (AY n° 1026 de 3 853 m²) lui sera rétrocédé pour l'euro symbolique.

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN et 1 contre : M. RETSIN).

INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIES ET RESEAUX

La loi du 10 février 2000 et le décret du 28 août 2007 mettent à la charge des communes les dépenses relatives aux travaux d'extension des réseaux d'électricité. Ceci implique pour la ville une charge nouvelle qui s'ajoute aux frais de viabilisation habituels. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'instituer une participation pour voiries et réseaux prévue par le Code de l'Urbanisme. Chaque rue devant être ensuite l'objet d'une délibération spécifique au vu du devis estimatif des dépenses nécessaires à sa viabilisation. Les textes concernés sont joints.

Voté à la majorité (3 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN et 2 abstentions : M. CHERY - M. RETSIN).

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Préfet a demandé avant le 15 janvier la transmission des dossiers de demande de D.G.E., avec une priorité pour le logement social. Ont été communiquées l'opération de la rue de la Bernacherie pour 45 692 €, celle de la rue de la Victoire pour 59 059 €, renouvelés l'acquisition de l'usine Caillau pour constitution d'une réserve foncière pour 896 000 €, ainsi que le ravalement de la façade de l'école maternelle du Mail de l'Hôtel Dieu pour 77 615,80 €.

Voté à l'unanimité

REALISATION DE TRAVAUX SUR LA TOITURE DU MUSEE MATRA

La toiture du Musée Matra est sujette à des infiltrations. Il est donc nécessaire de reprendre la charpente. Une procédure d'urgence impérieuse a été lancée par un marché négocié concernant six lots, ainsi que la maîtrise d'œuvre, les contrôles obligatoires pour une dépense globale de 341 032,16 € TTC.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN).

CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT N° 5

Un avenant n° 5 d'un montant de 2 053 € HT intègre, sans coût supplémentaire, dans le marché conclu avec l'entreprise Soparec, des contrats spécifiques passés avec d'autres prestataires concernant des chaudières à l'école Maurice Leclerc, la centrale de traitement de l'air de l'auditorium et du Moulin des Garçonnetts et la V.M.C. de la halle.

Voté à l'unanimité

COLLECTE SELECTIVE ET TRI DES ORDURES MENAGERES : APPROBATION DU D.C.E. - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché de collecte sélective et tri des ordures ménagères venant à échéance en juin 2009, il est proposé de lancer une procédure par un appel d'offres ouvert à bons de commande pour une durée de quatre ans.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY)

INSONORISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE DU BOURGEOU

Un diagnostic ayant démontré un niveau sonore important au restaurant scolaire primaire du Bourgeau, il est envisagé d'y réaliser un plafond acoustique d'une valeur de 13 480 euros et de solliciter de la D.D.A.S.S. une subvention.

Voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME

L'Office du Tourisme doit renouveler son classement en catégorie 2 étoiles. Une délibération doit être jointe à son dossier de reconduction.

Voté à l'unanimité

DENOMINATION DE RUES

Il est proposé de donner le nom de "**André Frapier**" à la voirie interne du lotissement Gallier rue de la Forêt, celui de "**rue des Renardières**" au chemin rural n° 54 rue de Veilleins, et de confirmer la dénomination historique de la "**rue de l'Egalité**", entre la rue Notre Dame et la rue du Grenier à Sel.

Voté à l'unanimité

PARTICIPATION POUR UN ELEVE SCOLARISE HORS COMMUNE

Un enfant qui, du fait de son handicap fréquente la CLIS de Vineuil, a participé à une classe de découverte à St Gilles Croix de Vie. Ceci représente une dépense de 260,83 € qui sera mandatée à la commune de Vineuil.

Voté à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE : CHANGEMENT D'ADRESSE

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre avait fixé initialement son siège social à la Mairie de Romorantin. Il a acquis un immeuble 7 place Porte Brault, il souhaite maintenant mettre en conformité ses statuts avec le transfert réel de son siège.

Voté à l'unanimité

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU C.C.A.S.

Un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux au C.C.A.S. permet le recouvrement des frais téléphoniques qui lui sont propres depuis son intégration dans l'interconnexion téléphonique de la plupart des principaux services de la ville dans un réseau privé qui permet l'économie d'un nombre important d'abonnements.

Voté à l'unanimité

DESIGNATION D'UNE COMMISSION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le nouveau Code des Marchés n'impose plus le recours obligatoire à la procédure d'appel d'offres depuis le 1^{er} janvier 2009 pour les montants entre 206 000 et 5 150 000 euros HT. Toutefois il est possible de constituer une Commission des Marchés de travaux qui assurerait pour avis l'examen transparent des offres. Il est proposé, outre le Maire, de désigner cinq membres titulaires et cinq suppléants.

Désigne à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre M. RETSIN) pour constituer la nouvelle Commission des Marchés de Travaux :

- **membres titulaires** : Messieurs BARRE, GUIMONET, LEFEBVRE, DEROUBAIX, NAUDION
- **membres suppléants** : M. DUVAL, Mme ROGER, M. HOURY, Mme LOMBARD, M. DUJARDIN

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

- **Classe de découverte : indemnité à verser aux accompagnateurs**

Voté à l'unanimité

- **Médiathèque et Service des Conférences**

Voté à l'unanimité

- **Tableau des effectifs**

Voté à l'unanimité

- **Conditions d'exercice des mandats locaux**

Voté à l'unanimité

- **Fixation d'une rémunération**

Voté à l'unanimité

COMMUNICATION : MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2008 - RAPPORTS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX CONSEILS DES S.E.M. ET DES E.P.C.I. AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE

Le rapport et la liste des marchés publics sont joints à la présente convocation.

**CONSTRUCTION DE DEUX TENNIS COUVERTS : PRISE EN COMPTE DE LA
DEPENSE TOTALE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Voté à l'unanimité